Insee
Mesurer pour comprendre
Antilles-Guyane

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Pages économiques et sociales des Antilles-Guyane

antianÉchos

N° 45 – Juin 2014

Les Industries Agro-alimentaires antillaises : des profils régionaux variés, des rentabilités contrastées

Dans les économies modernes où le tertiaire constitue la majorité des emplois et de la production de richesse, les industries agroalimentaires antillaises se démarquent. En effet, parmi les établissements industriels, 22,3 % appartiennent à l'agroalimentaire dans les Antilles françaises, soit 32,7 % des emplois industriels. Le secteur se compose de petites unités avec un niveau de qualification plutôt faible des salariés. Les établissements sont concentrés sur le territoire, notamment en Martinique. Néanmoins, la rentabilité contrastée des industries agroalimentaires antillaises est parfois supérieure à celle de leurs homologues hexagonales.

Dans les Antilles françaises, l'industrie agroalimentaire (IAA) a un poids relativement faible dans l'économie locale : 2 % de la richesse produite contre 8 % pour la totalité de l'industrie. Les établissements de l'IAA représentent des acteurs non négligeables au niveau de l'emploi : 5 700 salariés répartis équitablement sur les deux îles. Entre 2006 et 2010, au niveau hexagonal, le nombre d'établissements relatifs aux IAA baisse de 5 % alors qu'il augmente de 25 % aux Antilles, surtout en Guadeloupe (+ 35 %). Cette évolution suit celle de l'ensemble de l'industrie dans les Antilles sur cette période : + 26,7 %. L'industrie agroalimentaire antillaise se caractérise d'abord par l'importance d'industries spécifiques telles que l'industrie du sucre et du rhum, celle de la banane ou celle du poisson, avant l'industrie laitière et celle de la viande. Avec plus d'ouvriers, notamment non qualifiés, elle distribue des salaires moins élevés en regard des autres activités de la région.

Qu'entend-on par « Industrie agroalimentaire » ?

Toute transformation de produits agricoles, sylvicoles ou de la pêche constitue le secteur des industries agroalimentaires (IAA). En sont toutefois exclues, les préparations sur les exploitations agricoles pour les marchés primaires et les transformations réalisées à la ferme ou sur le bateau de pêche. L'industrie agroalimentaire dépend des activités de l'agriculture et de la pêche au niveau des intrants, mais les écarte de son champ à proprement dit. Elle produit non seulement des aliments ou des boissons, à destination de l'homme ou des animaux - la production de tabac manufacturé s'associe également à ce concept - mais aussi divers produits intermédiaires non directement alimentaires. Par sa nature, cette activité génère également des coproduits, non alimentaires, tels que les peaux issues de l'abattage des animaux ou encore les tourteaux ou les résidus de la fabrication d'huile.

Des exportations importantes vers la métropole et l'Europe

Que ce soit au niveau mondial ou pour les Antilles françaises, les enjeux de l'industrie agroalimentaire peuvent être appréciés selon trois éléments homogènes et en interaction les uns par rapport aux autres. En premier lieu, l'internationalisation croissante des échanges alimentaires rend, par exemple, les variations de la demande alimentaire mondiale déterminantes pour l'évolution du secteur agro-alimentaire. Mais cette internationalisation accrue des échanges concerne également l'innovation et les technologies nouvelles, qui ont un impact capital sur le devenir du secteur agro-alimentaire. Enfin, le non-respect des exigences de sécurité sanitaire, dans ce contexte d'internationalisation des marchés et de diffusion de l'information peut provoquer une sanction immédiate sur le

plan économique et social pour l'entreprise ou la région concernée. La vitalité de l'industrie agroalimentaire en Guadeloupe et en Martinique est donc fortement liée à la demande locale mais aussi à la demande mondiale via les échanges avec l'hexagone et l'Europe. Le fer de lance historique de l'industrie agroalimentaire antillaise est la canne à sucre. En effet, la France métropolitaine est destinataire de 45 % des exportations de l'industrie agroalimentaire antillaise en 2012 et absorbe les trois quarts de ses exportations de rhum.

Un secteur peu représenté aux Antilles et composé de petites unités

Au 1er janvier 2011, tous secteurs confondus, la Guadeloupe et la Martinique comptent ensemble 116 000 établissements. Dans ces deux départements français d'Amérique (DFA), l'industrie est le secteur ayant le moins d'établissements, près de 7 % du total. Le secteur du commerce, des transports et des services est prédominant. L'industrie est le troisième secteur en nombre de salariés avec 7 % de l'emploi salarié. Les IAA représentent 33 % en Guadeloupe et 31 % en Martinique du total des emplois industriels.

Fin 2010, près de 1 700 établissements agroalimentaires sont implantés dans les Antilles pour 71 400 établissements en France métropolitaine (cf. tableau). Ils emploient un peu plus de 5 600 salariés, soit 1 % des effectifs nationaux du secteur. La Guadeloupe et la Martinique réunies se placent au 22e rang devant la Réunion (5 570 salariés). Avec une moyenne de 3,4 salariés par établissement, les IAA des Antilles sont presque moitié plus petites que la moyenne française (8 salariés). La Guadeloupe est l'île regroupant le plus d'établissements. Les deux îles ont connu une progression constante de leur nombre d'établissements, respectivement + 8 % et + 3 % en moyenne entre 2006 et 2010. La création d'entreprises reste dynamique dans les IAA. Á cette même période, plus de 500 entreprises ont été créées en Guadeloupe et près de 250 en Martinique.

Dans les deux îles, l'industrie agroalimentaire se compose essentiellement de petites structures. Sur un total de 1 700 établissements, près de deux tiers n'ont pas de salarié, plus d'un quart ont moins de 10 salariés et seulement 8 % ont entre 10 et 49 salariés. Moins de 1 % des structures dépasse les 50 salariés.

Un document de synthèse pour éclairer le débat public

Fruit d'un partenariat entre l'Insee et les Daaf de Guadeloupe et de Martinique, le présent document dresse un panorama du secteur au sein de l'économie antillaise en 2010, sous les angles de la démographie des entreprises et des établissements, de l'emploi, des aspects économiques et sociaux. De multiples enjeux sont posés dans l'industrie agroalimentaire, dans un contexte de forte volatilité des prix des matières premières : les défis environnementaux, la satisfaction d'un consommateur soucieux de maîtriser au mieux sa dépense tout en recherchant un produit alimentaire de meilleure qualité, plus sain et plus écologique ou l'adéquation avec les réseaux de distribution pour une rentabilité toujours accrue. La concurrence extérieure devenue sévère impose par ailleurs de plus en plus souvent le renouvellement des gammes de produits. L'innovation apparaît ainsi incontournable pour se placer dans les segments les plus porteurs. Éclairer et apporter une aide aux réflexions et actions conduites par tous les décideurs et acteurs associés, tel est l'objet de la présente publication.

Un secteur en progression

Évolution du nombre d'établissements dans l'industrie agroalimentaire

		2006	2007	Évolution 2006/2007	2008	Évolution 2007/2008	2009	Évolution 2008/2009	2010	Évolution 2009/2010
IAA	Guadeloupe	761	857	12,6	877	2,3	929	5,9	1 031	11,0
	Martinique	579	590	1,9	595	0,8	605	1,7	639	5,6
	France hexagonale	75 121	69 334	-7,7	72 206	4,1	71 062	-1,6	71 339	0,4
AUTRES INDUSTRIES	Guadeloupe	2 527	2 631	4,1	2 565	-2,5	2 734	6,6	3 002	9,8
	Martinique	2 226	2 396	7,6	2 612	9,0	3 673	40,6	3 087	-16,0
	France hexagonale	227 361	218 406	-3,9	225 166	3,1	237 681	5,6	255 699	7,6
TOTAL	Guadeloupe	3 388	3 601	6,3	3 544	-1,6	3 769	6	4 144	10,0
	Martinique	2 905	3 088	6,3	3 308	7,1	4 380	32	3 832	-12,5
	France hexagonale	302 482	287 740	-4,9	297 372	3,3	308 743	3,8	327 038	5,9

Champ : Clap 2010, établissements employeurs ou non-employeurs, hors secteur de la défense, ayant eu au moins un jour d'activité dans l'année d'exercice.
Source : Clap 2010.

L'activité boulangerie-pâtisserie[1] prédomine

Répartition des établissements par activité en Guadeloupe, Martinique et France hexagonale

	Guadeloupe	en %	Martinique	en %	France	en %
Viandes et produits à base de viande	173	16,8	42	6,6	8 615	12,1
Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche	37	3,6	14	2,2	369	0,5
Produits à base de fruits et légumes	63	6,1	53	8,3	1 440	2,0
Huiles et graisses végétales et animales	3	0,3	-	-	312	0,4
Produits laitiers	48	4,7	33	5,2	1 773	2,5
Produits du travail des grains et produits amylacés	9	0,9	6	0,9	691	1,0
Produits de boulangerie pâtisserie et pâtes alimentaires	493	47,8	372	58,2	49 282	69,1
Fabrication d'autres produits alimentaires	155	15,0	73	11,4	4 453	6,2
Aliments pour animaux	8	0,8	4	0,6	782	1,1
Boissons	42	4,1	42	6,6	3 584	5,0
Fabrication de produits à base de tabac	-	-	-	-	38	0,1
Total	1 031	100	639	100	71 339	100

Source : Clap 2010, établissements employeurs ou non employeurs, hors secteur de la défense, ayant eu au moins un jour d'activité dans l'année d'exercice.

La fabrication de produits de boulangerie pâtisserie et de pâtes alimentaires est l'activité la plus attractive du secteur. Elle concentre 52 % des établissements. En Guadeloupe, les activités autour de la viande, transformation, conservation viennent ensuite avec 17 %. En Martinique, la fabrication d'autres produits alimentaires occupe le second rang avec 11 %.

Les IAA plus innovantes en Martinique[2]

Aux Antilles, l'innovation est perçue comme un vecteur de développement et de mutation économique permettant de moderniser et de dynamiser le système productif local, pour qu'il soit mieux à même de répondre à la demande et aux spécificités locales (politiques de substitution aux importations).

Les établissements concentrent leurs activités sur les zones les plus attractives

Répartition des effectifs par commune des établissements de 20 salariés et plus

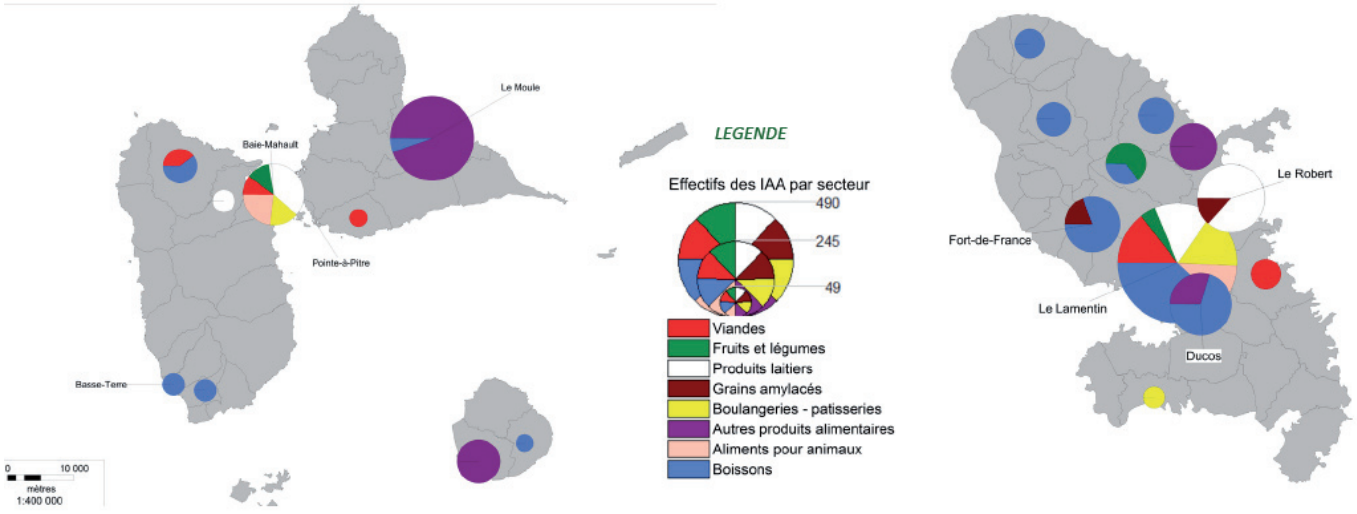

Champ : entreprise de plus de 20 salariés
Source : IGN - Insee 2013 - Daaf.

[1] La boulangerie artisanale assure le cycle complet de la fabrication du pain, pâtisseries et viennoiseries. Leur but est de respecter les traditions. Alors que la « boulangerie » industrielle consiste à faire cuire du pain à partir d'une pâte surgelée. (Source : http://tpes2.tripod.com/boulangerie/tp.htm)
- à caractère industriel : Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche (1071 A), Cuisson de produits de boulangerie (1071B)
- à caractère artisanal : Boulangerie et pâtisserie (1071C), Pâtisserie(1071D)
[2] D'après la source 'Enquête innovation 2008-2010', dont le champ est les entreprises de 10 à 250 salariés dont au moins 80% de l'effectif salarié travaillent dans l'industrie, la construction, le services technologiques, les services intellectuelles, les services administratifs de soutien.

Seule une entreprise guadeloupéenne sur quatre innove dans l'industrie alimentaire. C'est deux fois moins qu'à la Martinique. Les secteurs d'activité les plus innovants sont les services intellectuels en Guadeloupe (59 %), l'industrie manufacturière en Martinique (53 %).

Une implantation peu étendue sur les territoires

Pour une meilleure prise en compte des caractéristiques économiques du secteur des IAA, la suite de l'analyse porte sur un échantillon représentatif d'entreprises antillaises (cf. encart méthodologique).
En Martinique, l'activité agro-alimentaire se concentre principalement dans la zone d'activité la plus dynamique. En effet, le centre regroupe la plupart des unités ayant les effectifs les plus importants au détriment du nord et du sud. Ces deux zones restent très peu attractives, du fait du coût important des transports terrestres depuis la zone portuaire.
De plus, l'exiguïté du territoire a contraint les entreprises à s'étaler davantage sur cette zone centrale et à faire face à des coûts de transport que la Guadeloupe n'a pas. En effet, dans ce département, un nombre important d'établissements se concentre à proximité de la région pointoise dans la zone d'activité de Jarry.

La fabrication de boissons, notamment de rhum, regroupe des unités avec des effectifs conséquents, implantées dans des zones rurales et dans l'île de Marie-Galante, à proximité de la ressource en canne à sucre.

Des industries créatrices de richesses

Représentatif du niveau d'intégration de la production de l'entreprise et de l'importance des transformations effectuées, le taux de valeur ajoutée pour l'industrie agroalimentaire dans les Antilles atteint 27 % en 2010. Ce ratio d'ensemble cache une grande disparité entre les industries de fabrication de la viande (12 %) ou des aliments pour animaux (13 %), par rapport aux filières industrielles boulangerie-pâtisserie-pâtes (33 %), boissons (33 %) et produits laitiers (37 %).

Les faibles taux indiquent des activités de production peu intégrées, faisant appel à davantage de sous-traitance, dans des logiques de stratégie visant plutôt la spécialisation. A l'inverse, les taux plus élevés peuvent indiquer soit une forte intégration verticale, permettant de capter la valeur ajoutée sur toute la chaîne de valeur, soit une plus grande compétitivité liée à un avantage technologique ou l'accès à une taille critique, avec de plus fortes marges.

Enjeux de politiques publiques : Des mesures renforcées pour redynamiser un secteur

Aux Antilles, les IAA transforment une part importante de la matière première agricole. Elles jouent également un rôle important dans l'emploi, en particulier en zones rurales. Ces industries doivent aujourd'hui faire face à certaines faiblesses structurelles et à un contexte de forte concurrence internationale. Afin de trouver des réponses à ces difficultés, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt et le ministère du redressement productif, en partenariat avec l'Association des Régions de France ont lancé les Rencontres régionales de l'agroalimentaire, de septembre 2012 à mars 2013. Ces rencontres ont abouti à la définition de propositions d'actions par région pour dynamiser le secteur et à l'élaboration d'un plan d'action concerté, le contrat de la filière alimentaire.
La nature de l'activité et la provenance des approvisionnements différencient les IAA antillaises entre elles. Globalement, deux grands secteurs agroalimentaires se distinguent, avec des enjeux différents, selon que ces industries utilisent majoritairement la ressource locale ou bien qu'elles transforment essentiellement de la matière première importée.
En ce qui concerne les IAA tournées vers l'approvisionnement en matière première locale, leur activité dépend d'une ressource importante et régulière, et de prix avantageux, qui fait l'objet de nombreuses mesures d'aides, notamment POSEI. Les enjeux pour ces entreprises seront le développement de la production agricole locale, le souci de couvrir leurs marchés, s'implanter à l'export, être compétitif par rapport à la concurrence de l'importation, et entretenir une image de marque. Leur pérennité est, de ce fait, fortement dépendante de la disponibilité et du prix de la matière première locale, et l'adaptation des technologies industrielles à des tailles correspondant aux spécificités du marché. Elles doivent faire preuve de réactivité face aux nouveaux styles de consommation.
Les entreprises mobilisant essentiellement la matière première importée ont besoin d'un coût des matières premières compétitif par rapport à leurs concurrentes de métropole, ce qui est l'objet des aides au transport POSEI. Assurer une veille réglementaire, rechercher plus de compétitivité (économies d'échelle, nouveaux marchés), et mobiliser les efforts sur la Recherche-développement (économie d'énergie, adaptation des recettes, etc.) pour rester en capacité de s'adapter à la concurrence, représentent les principaux enjeux de ces entreprises.
Bien sur, une proportion significative d'entreprises du secteur se retrouve dans les deux problématiques.
Pour répondre à ces enjeux, les propositions issues des Rencontres Régionales de l'Agroalimentaires ont révélé, entre autre, le fort besoin des entreprises de renforcer la coopération entre les entreprises elles-mêmes et les organismes de recherche afin d'échanger et de mutualiser les dispositifs innovants.

DAAF Martinique et Guadeloupe 2013

De grandes disparités selon les industries

Taux de valeur ajoutée[3] des IAA (en %)

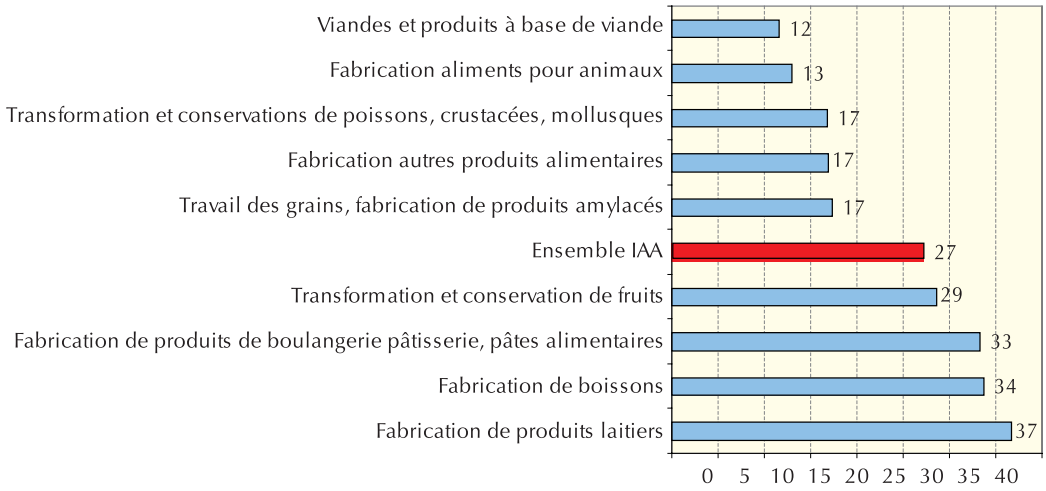

Source : ESANE 2010 nationale - INSEE - Retraitements SSP- Daaf (cf. définitions).

Des taux de marges[4] hétérogènes

Ratios de rentabilité de l'industrie agroalimentaire antillaise/ française par secteur en 2010 (en %)

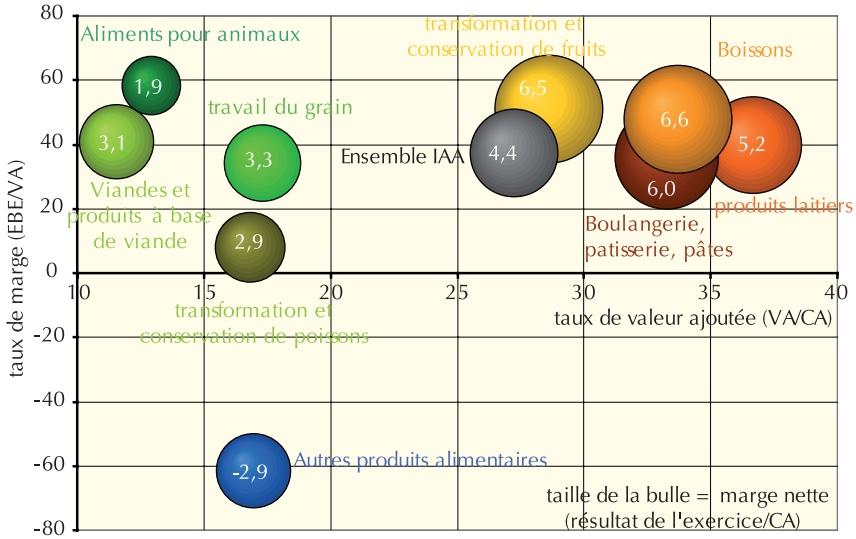

Note : Le « sucre » appartient à la catégorie « Autres produits alimentaires »
Source : ESANE 2010 nationale - INSEE - Retraitements SSP- Daaf (cf. définitions).

Une rentabilité contrastée des entreprises agroalimentaires

Le taux de marge permet de mesurer la part de la valeur ajoutée conservée par l'entreprise. Il conditionne la rentabilité d'une entreprise et par conséquent, les stratégies et les décisions d'investissement, ou la rémunération des actionnaires et des créanciers. Le taux de marge moyen pour l'ensemble de l'industrie agroalimentaires atteint environ 37 %, il est très proche de celui de la métropole 35 %. Cependant les taux de marges sont très hétérogènes à l'intérieur du secteur. En effet, ce ratio est négatif pour la fabrication d'autres produits alimentaires (– 61 %), dans lequel le sucre contribue fortement à la faible rentabilité

[3] Le taux de valeur ajoutée est le rapport de la valeur ajoutée sur le chiffre d'affaire, ce ratio est un indicateur du degré d'intégration de l'entreprise, c'est-à-dire de l'importance des transformations qu'elle fait subir aux produits dans la filière de fabrication. Son évolution est influencée, à intégration constante, par les différences d'évolution du prix des biens et services acquis et du prix de vente des biens produits. Structurellement, lorsque ce ratio est élevé le processus de production comporte une part importante de transformation des produits dans la filière de fabrication.
[4] Le taux de marge mesure la part de la valeur ajoutée rémunérant les capitaux mis en œuvre par l'entreprise.

(compensée par l'aide apportée par l'OCM sucre en terme de subvention). La transformation et conservation de poissons sont également cantonnées en bas de l'échelle (8 %). Les filières industrielles des boissons (48 %) et surtout de la transformation et conservation de fruits (51 %) dégagent une bonne rentabilité.

Des performances économiques inégales

Pour la France entière, la mesure de la performance économique dans les secteurs agroalimentaires présente une moindre dispersion que dans les Antilles, où la configuration est beaucoup plus hétérogène et permet d'identifier 3 principaux groupes :

- rentabilité forte : boulangerie-pâtisserie-pâtes et boissons ;
- rentabilité moyenne : autres industries alimentaires, lait et viandes ;
- rentabilité faible : sucre, fruits et légumes et grains.

En outre, il existe des différences de profils importantes entre les industries locales et nationales, comme par exemple, le secteur des produits laitiers qui dégage une rentabilité bien supérieure dans les Antilles. Les mesures de défiscalisation et les aides permettent d'assurer la rentabilité de l'outil industriel (cf. bibliographie).

Le sucre possède un excédent brut d'exploitation négatif malgré des subventions importantes. Par exemple, en Martinique pour les petits planteurs livrant jusqu'à 1 500 tonnes en distillerie, le Conseil Régional verse une aide sociale sur les 1 000 premières tonnes d'un montant variable : 8,25 €/ tonne les 500 premières tonnes et de 3,30 € de 500 à 1 000 tonnes. De plus, autorisé par l'UE, un taux d'accise réduit de 835 €/HAP* au lieu du taux normal de 1 450 €/HAP est appliqué aux rhums traditionnels des DOM dans la limite d'un contingent annuel de 108 000 HAP. Ce régime fiscal correspond à une défiscalisation de 42 M€ sur le rhum exporté.

Les aides : des formes variées de soutien financier

Afin de compenser les handicaps des entreprises des DOM, plusieurs dispositifs de soutien ont été mis en place tant au niveau européen que national afin de soutenir l'investissement, la production et l'emploi et l'activité locale. Pour les IAA, les plus importants sont les mesures de défiscalisation des investissements productifs, la TVA NPR (non perçue récupérable), les subventions aux investissements, les exonérations de charges sociales, les abattements d'impôts sur les sociétés, les exonérations d'octroi de mer, les aides à l'exportation.

* HAP : Hectolitres d'alcool pur

A l'inverse, le travail du grain est plus rentable dans l'hexagone grâce aux économies d'échelle liées à la dimension de l'appareil productif national. Localement, le volume et la saisonnalité des quantités traitées ne permettent pas d'atteindre les mêmes ratios.

Le secteur agro-alimentaire antillais est soumis au manque de ressources en matières premières sur les deux îles, exceptée la ressource en canne.

La rotation rapide des actifs soutient la rentabilité économique

La rentabilité économique mesure la rentabilité d'exploitation par rapport aux moyens mis en œuvre, appelés actifs économiques (immobilisations et besoin en fonds de roulement). Les entreprises antillaises font apparaître une rentabilité économique moyenne supérieure à celle de France métropolitaine[5]. L'explication tient d'une part de subventions spécifiques et d'autre part d'actifs utilisés peu nombreux portés au bilan des entreprises comparativement à la France hexagonale (du fait des mécanismes de défiscalisation). Le besoin en fonds de roulement fait partie de l'actif économique. Défini comme le solde des montants investis dans les stocks et les crédits clients, diminués des crédits fournisseurs, il constitue une des immobilisations de capitaux que l'entreprise doit optimiser pour améliorer sa performance financière.

La rentabilité financière des entreprises antillaises est supérieure à celle des entreprises de l'hexagone

La rentabilité financière mesure le résultat net généré par les capitaux propres investis. Elle est fonction de la structure des ressources durables, c'est-à-dire de la proportion entre les dettes et les capitaux propres, qui constituent la totalité des capitaux investis par les actionnaires (capital initial + comptes courants d'associés avec convention de blocage et résultats capitalisés laissés à la disposition de l'entreprise). Globalement, les entreprises des Antilles françaises sont deux fois plus rentables financièrement que la moyenne française (33 % aux Antilles contre 13 % dans l'hexagone). Cette rentabilité se caractérise par un taux de marge[6] nette assez faible. Cependant, le volume d'activité élevé par rapport aux capitaux investis et un poids de l'endettement réduit comparé aux capitaux propres plus importants, entrainent une rentabilité plus élevée (deux fois plus qu'en France hexagonale). Du fait de leur faible capitalisation les entreprises antillaises bénéficient d'un fort effet de levier.

[5] *V. Caupin, B. Savoye, « Une entreprise dans un DOM Est-ce que cela change la donne ? Une analyse comparative des entreprises des DOM et de métropole », Focale n°15, juin 2012.*
[6] *cf. définition.*

La volatilité des prix impacte fortement les prix agricoles

De nombreux facteurs déterminent la volatilité des prix, provoquant incertitude et risque pour les producteurs, les négociants, les consommateurs et les gouvernements. La volatilité des prix peut avoir des conséquences négatives considérables sur la filière agricole, la sécurité alimentaire et l'économie au sens large aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement.

· Météorologie et changement climatique : Le facteur le plus souvent à l'origine de la volatilité des prix sur les marchés agricoles.

· Niveau des stocks : De tout temps, les stocks ont joué un rôle en atténuant les écarts entre l'offre et la demande des produits agricoles. Quand le niveau des stocks disponibles est bas par rapport à la demande totale, la volatilité des prix peut être élevée.

· Prix de l'énergie : La volatilité des prix se transmet des marchés de l'énergie aux marchés agricoles du fait de liens croissants au travers des intrants comme les engrais et les transports et au travers de la demande de produits agricoles pour la production de bioénergie.

· Taux de change : Les mouvements des monnaies peuvent potentiellement avoir un impact de par le monde sur la sécurité alimentaire et sur la compétitivité car ils affectent les prix domestiques des produits agricoles.

· Progression de la demande : Si la production ne suit pas le rythme de la demande, les prix auront tendance à augmenter. Le revenu par habitant devrait généralement augmenter avec des hausses allant jusqu'à 50% dans de nombreux pays pauvres. Ceci devrait rendre la demande de produits alimentaires plus inélastique de sorte que seules de plus grandes variations de prix pourraient avoir un impact sur la demande.

· Pression sur les ressources : Une décélération des gains de productivité est attendue sous l'effet de l'augmentation des coûts des intrants, d'une diffusion plus lente des technologies agricoles, de l'exploitation des terres marginales, des possibilités limitées de doubles récoltes et des contraintes en matières d'irrigation.

Dans les IAA, les hommes sont en moyenne mieux rémunérés que les femmes

Dans le l'Industrie IAA en Guadeloupe, le salaire brut moyen annuel est légèrement inférieur (10 %) à celui en Martinique qui s'élève à 31 000 euros. C'est le secteur des produits laitiers qui offre les salaires bruts moyens les plus élevés, compris entre 31 000 et 32 000 euros.

D'une manière générale, les femmes sont moins bien rémunérées que les hommes. Peu de secteurs échappent à cette règle, et les écarts se creusent dans certaines catégories d'IAA : la transformation du poisson, les fruits et légumes, le travail des grains en Guadeloupe, la transformation des fruits et légumes, la fabrication des produits laitiers et la boisson en Martinique.

Des salaires inégaux entre un homme et une femme

Salaires horaires annuels bruts des hommes/femmes des IAA antillaises en 2010

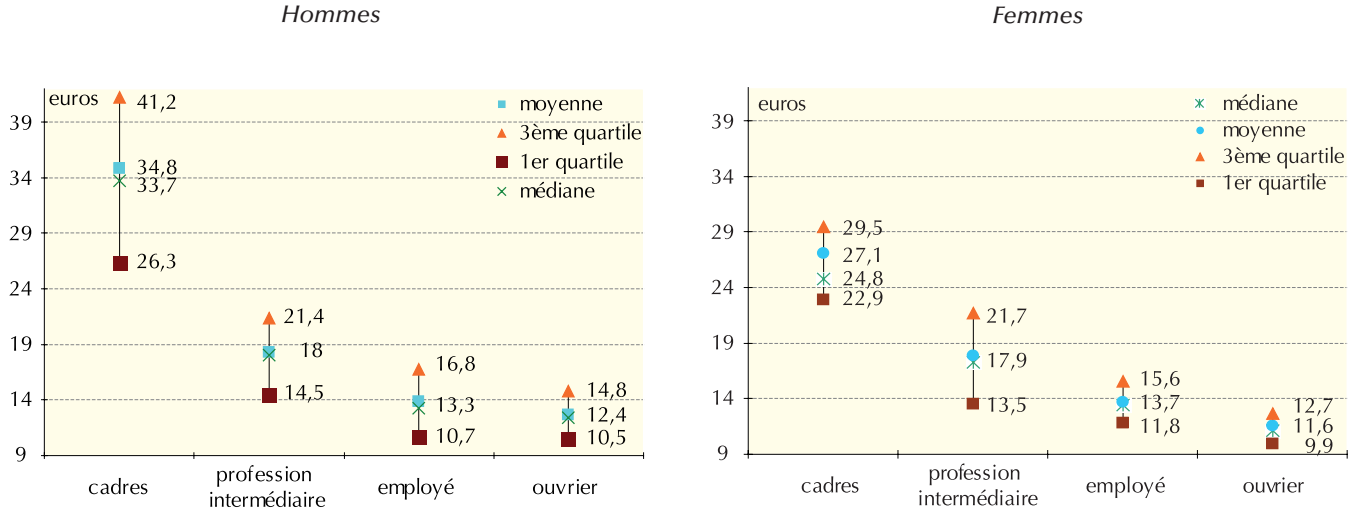

Note de lecture : Sur l'ensemble de l'année 2010, 25 % des ouvrières de l'agroalimentaire ont gagné moins de 9,9 euros par heure (= 1er quartile) dans les Antilles, et 25 % ont gagné plus de 12,7 euros par heure (= 3ème quartile). La moitié des femmes cadres des Antilles a été payée moins de 24,8 euros par heure (= médiane). En 2010, une femme cadre dans les IAA antillaises gagne 27,1 euros par heure.
Source : Dads 2010.

Les écarts sont encore plus flagrants dans certaines catégories socioprofessionnelles, notamment pour les cadres où les femmes gagnent 31 % de moins que les hommes en Guadeloupe. En Martinique, la différence est moindre mais atteint tout de même 22 %. De plus, il existe une grande disparité de situation chez les femmes cadres.

Plus la catégorie sociale est élevée plus l'écart de salaire est important entre homme et femme

Les conditions de travail difficiles dans l'industrie agroalimentaire ne se répercutent pas sur le niveau des salaires horaires. En effet, toutes catégories socioprofessionnelles confondues, la moitié des salariés de l'industrie agroalimentaire perçoit un salaire brut inférieur à 15 euros de l'heure. Bien que ce salaire horaire médian soit identique à celui de l'ensemble des secteurs de l'économie, l'échelle des salaires est plus resserrée dans l'agroalimentaire. Plus la catégorie sociale est élevée, plus la disparité entre le salaire horaire masculin et féminin est importante : 27 € en moyenne par heure pour une femme cadre contre plus de 56 € pour leurs homologues masculins. Le salaire brut horaire des ouvriers guadeloupéens (12 euros de l'heure) est proche à celui des ouvriers martiniquais (12,8 euros).

Un taux de féminisation plus élevé en Martinique

Caractéristiques des salariés dans les IAA

	Guadeloupe	Martinique
Effectif moyen (salariés)	23,1	30,1
Age moyen (ans)	43,5	42,8
Taux de féminisation (%)	18,9	26,7
Taux d'encadrement féminin (%)	32,4	36,7
Salaire moyen (euros)	26 192,4	27 664,0

Source : Dads 2010.

Les différences de dialogue social (accords de branche mises en place ou pas) entre les deux îles impactent sur l'évolution des salaires.

Un recrutement plutôt masculin

L'âge moyen et le salaire moyen des salariés sont très proches dans les deux départements. Mais l'écart se creuse en ce qui concerne le taux de féminisation, plus élevé en Martinique.

Les hommes sont majoritaires dans les IAA. En effet, seulement 19 % des salariés des IAA sont des femmes en Guadeloupe et près de 27 % en Martinique. Les ouvriers représentent 67 % des salariés. Dans cette catégorie, les femmes ne sont que 12 %. Cependant, elles sont plus nombreuses en Martinique, (15 %). La même tendance se présente pour les cadres : 29 % s'occupent cette fonction contre 71 % pour les hommes. A l'inverse, la fonction d'employée est plus souvent exercée par les femmes (83 %).

Les jeunes plus touchés par l'emploi précaire dans les IAA

En Guadeloupe comme en Martinique, la plupart des salariés de l'agro-alimentaire ont un contrat à durée indéterminée, respectivement, 79 % et 83 %. Cependant, la tendance s'inverse pour les moins de 25 ans. Dans cette tranche d'âge, les salariés sont plus souvent sous contrat à durée déterminée. En Guadeloupe, ce type de contrat concerne 63 % des jeunes, en Martinique 55 %. Dans les deux îles, les jeunes femmes sont particulièrement concernées par la précarisation des emplois (19 % en Guadeloupe, 15 % en Martinique).

L'âge moyen des salariés dans les IAA atteint 43,5 ans en Guadeloupe et 42,8 ans en Martinique. La majorité

Les femmes très nombreuses dans la fonction d'employée

Catégories socioprofessionnelles dans les IAA, répartition des salariés par genre et CSP (en %)

	Guadeloupe		Martinique	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	90,0	10,0	93,3	6,7
Cadres	79,3	20,7	64,4	35,6
Professions intermédiaires	69,5	30,5	66,4	33,6
Employés	18,5	81,5	16,4	83,6
Ouvriers	91,1	8,9	85,1	14,9

Champ : ensemble des employeurs et de leurs salariés, sauf les activités extraterritoriales.
Source : Dads 2010.

des salariés ont entre 25 et 49 ans. Les 50-64 ans sont relativement nombreux, près de 30 % dans les deux départements. Les 55-64 ans sont 15 % en Guadeloupe et 13 % en Martinique à exercer dans ce secteur. Les moins de 25 ans sont peu nombreux dans cette branche, ils ne représentent que 6 % des salariés.

Dans ces deux départements, le niveau de qualification est peu élevé dans le secteur. En effet, 30 % des salariés sont sans diplôme contre 15 % qui sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Les détenteurs d'un CAP ou BEP sont majoritaires et représentent 32 % du total des salariés.

La plupart des salariés de l'agro-alimentaire ont un contrat à durée indéterminée

Répartition des salariés par sexe et type de contrat de travail

	Guadeloupe		Martinique	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Contrat à durée indéterminée	76,6	86,2	83,4	83,6
Contrat à duréé déterminée	20,8	10,9	15,6	14,9
Autres	2,6	3,0	1,0	1,6
Total	100	100	100	100

Autres : contrat de travail temporaire, contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de 10 salariés au plus, contrat d'apprentissage entreprise non artisanales de plus de 10 salariés, contrat emploi jeunes, contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat de travail à durée déterminée à objet défini.*

Source : Dads 2010.

Les femmes de plus de 25 ans très présentes dans l'ensemble de l'industrie

Répartition des salariés par tranche d'âge quinquennale dans l'industrie et les IAA, Guadeloupe et Martinique réunies

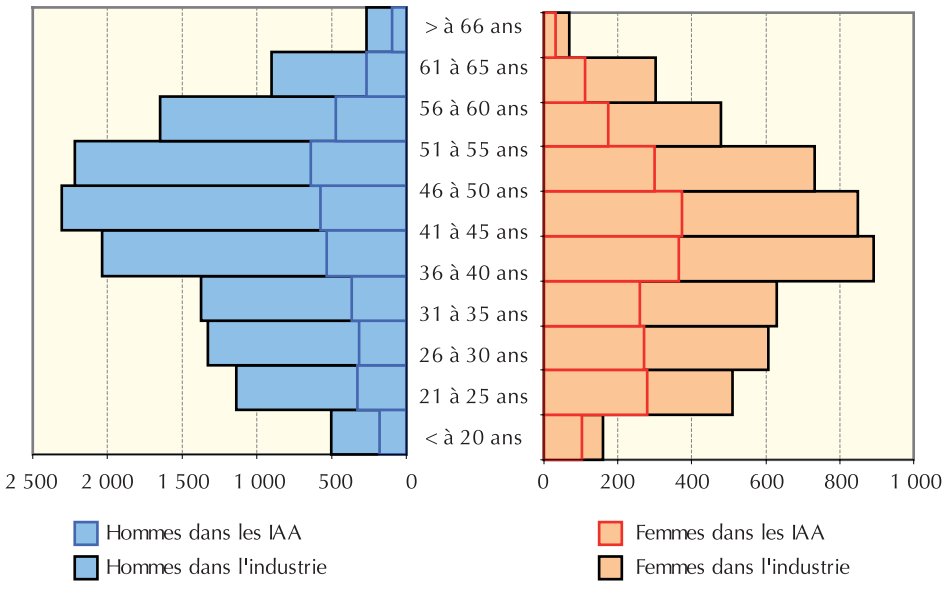

Source : Dads 2010.

La canne en Guadeloupe : production en baisse de 14 % comparée à la moyenne des dix dernières années

Le volume total de canne livré aux deux sucreries, Gardel au Moule et Grand-Anse à Marie-Galante, en dessous des prévisions, a été de l'ordre de 585 600 tonnes. Une baisse de 9 % par rapport à 2011 est observée, également en recul de 14 % en comparaison à la moyenne de la production de canne des dix dernières années. Le rendement moyen des parcelles récoltées au cours de la campagne sucrière 2012 a été de 56 tonnes pour un hectare. Il s'agit du troisième plus bas rendement observé sur les 10 dernières années. Les parcelles de canne à sucre ont connu une perte de production de – 17,6 % par hectare par rapport à la campagne 2011, soit 12 tonnes par hectare de moins en moyenne.

La production de rhum s'élève à 81 950 hectolitres d'alcool pur (HAP). Elle est en hausse de 8 % par rapport à 2011 et 26 % par rapport à 2010. Les ventes 2012 augmentent de 22 % vers les exportations et le marché local est en repli de 8 %.

La canne en Martinique : baisse de 12 % du chiffre d'affaires des planteurs

En Martinique, la production de canne à sucre a baissé de 15 % en 2012. Néanmoins, le recul des recettes des ventes aux industriels a été légèrement amorti en raison d'une part, d'une proportion plus importante de canne à sucre livrée en distilleries et d'autre part, d'une qualité supérieure à celle de 2011. La production de rhum a connu une progression de 3 % de 2011 à 2012. Le chiffre le plus inquiétant est l'effondrement de la production de sucre (– 50 % en 5 ans), en raison d'une réorientation des choix des planteurs, qui préfèrent désormais favoriser les livraisons aux distilleries en raison des prix plus rémunérateurs et des délais de paiement plus courts. La filière rhum voit son marché progresser de 14 % depuis 2007 et la production se contracte de 10 % sur la même période. La baisse de la production de canne à sucre va entraîner à terme, des difficultés structurelles d'approvisionnement des usines qui menacent sans nul doute leur maintien en activité. La métropole est le premier destinataire des exportations de rhum des Antilles. Outre cette destination, il trouve sa place dans les pays européens limitrophes de la France et, de manière marginale, l'Asie où certaines marques tentent de s'implanter.

Exportations annuelles de rhum depuis 2002

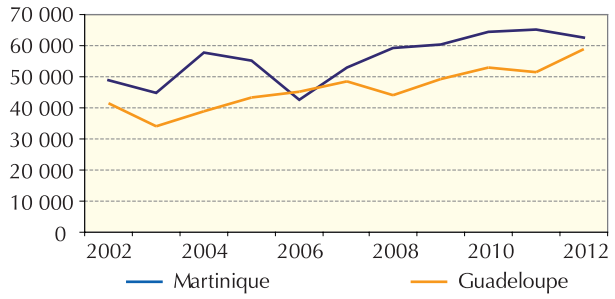

Exportations mensuelles de rhum en 2012

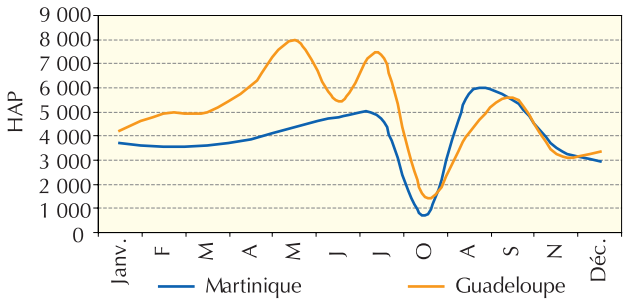

Source : Douanes

Baisse de la production de canne

Production de cannes et de Rhum dans les Antilles françaises en 2011 et 2012

	Guadeloupe		Martinique	
	2011	2012	2011	2012
Cannes broyées (T)				
usine(s)	646 304	585 600	68 994	47 368
distilleries	76 319	73 059	137 677	127 938
Prix de la canne à sucre (€/t)	57,33	66,08	59,7	62,1
Sucre produit (T)	51 280	53 499	3640	2920
Rhum (HAP)				
production	75 656	81 950	83 033	85 400
commercialisation locale	19 359	17 808	19 383	18 781
exportation	52 047	63 613	65 097	62 474

Source Guadeloupe : syndicat des producteurs de sucre et de rhums, Direction régionale des douanes.
Source Martinique : CODERUM, CTCS, Direction régionale des douanes.

Insee :
Marcelle JEANNE-ROSE
Nicolas PRUD'HOMME
Daaf :
Lucile VANTARD
Alexandre DUCROT

Note méthodologique : Dans la nouvelle nomenclature 2008, des frontières subtiles entre transformation, commerce et restauration

La nomenclature d'activités française (NAF) décrit de façon détaillée l'ensemble des activités se référant aux industries agroalimentaires. Les règles d'affectation auxquelles elle répond révèlent des limites parfois minces entre les secteurs de la transformation agroalimentaire, du commerce et de la restauration. Selon la version révisée 2008 de la NAF, lorsqu'il y a vente au détail des produits transformés, ce sont la capacité de consommer sur place et le degré de transformation des intrants qui conditionnent l'appartenance au secteur de l'agroalimentaire. Est classée dans ce champ toute activité mettant en œuvre une transformation significative du produit agricole ou animal de base, sans en rendre possible la consommation sur le lieu de vente. Les charcuteries et pâtisseries à caractère artisanal font donc partie, d'après cette règle, du secteur des IAA. En revanche lorsque la transformation, non destinée à la consommation sur place, est minime, l'activité est classée dans le secteur du commerce. C'est ainsi que les boucheries et poissonneries sont quant à elles exclues du champ de l'agroalimentaire. Enfin, lorsque la consommation des produits transformés est possible sur le lieu de vente, l'activité relève systématiquement de la restauration et non de l'agroalimentaire.

Schéma : Mode d'affectation des activités au secteur des industries agroalimentaires

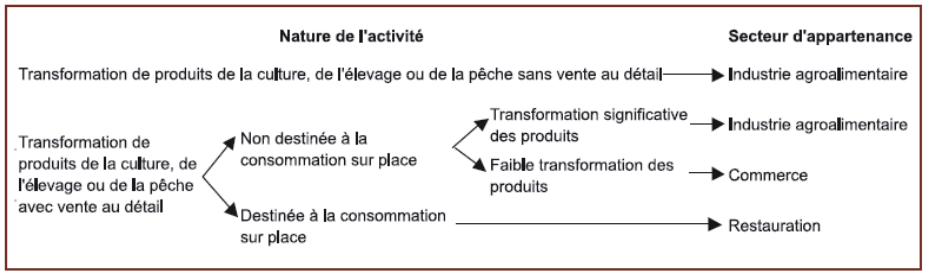

L'objectif est de moderniser les concepts d'activités et les harmoniser au niveau international. Le terme d'« industrie agroalimentaire » n'existe plus en lui-même. Le secteur se répartit au sein de l'industrie manufacturière entre les divisions « industries alimentaires », « fabrication de boissons » et « fabrication de produits à base de tabac ».

Cadre de l'étude : Des activités écartées du champ de cette nomenclature

Afin de mieux cerner les caractéristiques de l'industrie agroalimentaire, il est apparu nécessaire d'établir un champ d'analyse spécifique au contexte antillais, correspondant au seul secteur industriel, pour lesquelles des données comptables fiables étaient disponibles.

Tout d'abord, sont écartés du périmètre de l'étude sur l'agroalimentaire, les secteurs suivants : boulangeries et pâtisseries artisanales, chocolateries, charcuteries artisanales, snacks, entreprises de restauration collective dans la mesure où ils n'ont pas de caractère industriel affirmé et relèvent davantage d'une logique commerciale ou d'artisanat.

Par ailleurs, Seuls les établissements et entreprises employant au moins trois salariés avec un chiffre d'affaire d'au moins 140 000 € par an sont considérés comme industries agroalimentaires.

Ce sont ainsi près de 1 549 établissements et 2 698 salariés qui quittent le champ de notre étude, nous permettant de retenir les entreprises les plus représentatives du profil économique du secteur IAA.

Un classement des activités agroalimentaires adapté aux IAA des Antilles

Les activités détaillées des IAA ont été regroupées en 9 secteurs ; ces regroupements permettent de disposer de statistiques fiables, tout en apportant un premier niveau de synthèse. Toutefois, pour certains de ces 9 secteurs, les données issues d'ESANE sont strictement soumises à l'application du secret statistique. Afin de respecter cette exigence, et uniquement dans le cas de statistiques provenant de l'ESANE, des secteurs ont été agrégés deux par deux : les industries alimentaires et la fabrication de boissons.

DEFINITIONS

Salaire brut : correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail (salaires, primes, congés payés,….) avant toute déduction des cotisations obligatoires.

Salaire brut horaire : salaire brut / nombre d'heures travaillées.

Salaire médian : salaire qui sépare la population étudiée en deux parties égales : une moitié gagne moins, l'autre moitié gagne plus.

Indice de Gini : l'indice de Gini exprime le rapport entre la surface comprise entre les deux lignes et la surface du triangle sous la diagonale. . Dans le cas d'une distribution égalitaire, cette courbe se rapproche de la diagonale et l'indice de Gini tend vers zéro. Plus la répartition est inégalitaire, plus la courbe de Lorenz devient « ventrue » et plus la surface comprise entre les courbes est importante. Dans le cas extrême d'une distribution totalement inégalitaire, l'indice tend vers 1.

La rentabilité économique : se mesure en rapportant l'Excédent Brut d'Exploitation à la somme des immobilisations brutes corporelles et incorporelles et du Besoin de Fonds de Roulement. La somme au dénominateur est appelée « actif économique » ou « capital économique » : elle représente en effet les moyens engagés par l'entreprise dans les cycles d'exploitation et d'investissement, autrement dit ce dont l'entreprise a besoin pour tourner. Ce taux n'est pas affecté par la structure financière de l'entreprise. Il mesure donc la rentabilité d'exploitation (activité) de l'entreprise indépendamment de son mode de financement.

La rentabilité financière : mesure la capacité des capitaux investis par les actionnaires et associés (capitaux propres) à dégager un certain niveau de profit. La rentabilité financière est un ratio destiné aux seuls actionnaires, alors que la rentabilité économique s'intéresse aux performances de l'entreprise.

L'artisanat : Selon la loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, « doivent être immatriculées au répertoire des métiers les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État ».

Secteur : Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré.

Entreprise : L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Établissement : L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

La nouvelle définition de l'entreprise issue du décret n° 2008-1354, pris en application de la Loi de modernisation de l'économie (LME), dépasse l'approche juridique de l'entreprise au profit d'une approche économique. Elle s'appuie sur la définition du règlement européen n° 696/93 du conseil du 15 mars 1993 relatif aux unités statistiques d'observation et d'analyse du système productif dans la Communauté. Désormais l'entreprise cesse d'être assimilée à l'unité légale. Elle est définie comme la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Cette définition rend compte de l'organisation en groupe. En effet, il est fréquent que les sociétés d'un groupe prises isolément n'aient pas d'autonomie ni de pertinence. Par exemple, on peut avoir une filiale dédiée à la fabrication de biens et l'autre dédiée à leur commercialisation. Ces deux unités légales, filiales d'un même groupe, doivent être réunies pour constituer une entreprise au sens économique du terme. De plus, le décret définit quatre catégories de taille d'entreprise :

· les micro-entreprises occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;

· les Petites et moyennes entreprises (PME) occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Dans l'étude, on entend par PME les PME hors micro-entreprises, même si ces dernières sont, par définition, des PME ;

· les Entreprises de taille intermédiaire (ETI) n'appartiennent pas à la catégorie des PME, occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros ;

· les grandes entreprises sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Une entreprise est affectée à une catégorie selon son activité sur le territoire français, y compris pour les groupes internationaux.

L'effectif des entreprises pris en compte est l'effectif salarié en Équivalent temps plein (ETP), c'est-à-dire en prenant en compte le temps de travail de chaque salarié au cours de l'année 2010. Il ne comprend pas les 600 000 ETP employés en intérim. L'ensemble de ces effectifs correspond à 15,7 millions de salariés employés par des entreprises marchandes hors agriculture au 31 décembre 2010. Ils sont précisément localisés dans chaque établissement des entreprises, ce qui permet une analyse géographique du tissu productif. L'activité principale est également celle de l'établissement.

BIBLIOGRAPHIE

V. Caupin, B. Savoye, « Une entreprise dans un DOM Est-ce que cela change la donne ? Une analyse comparative des entreprises des DOM et de métropole », Focale n°15, juin 2012.
www.afd.fr/webdav/shared/PUBLICATIONS/.../Focales/15-Focales.pdf.

La filière agroalimentaire haut-normande portée par les produits d'importations, cahier d'aval n°86, juin 2010.
http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=14&ref_id=16534.

Emplois et main d'œuvre dans les industries agroalimentaires en Bretagne, octobre 2012.
http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=2&ref_id=19118.

Industrie Agroalimentaires en Nord-Pas-de-Calais, janvier 2010.
http://www.insee.fr/fr/insee_regions/nord-pas-de-calais/themes/dossiers_de_profils/DP_96/DP96.pdf.

Panorama des industries agroalimentaires à la Réunion, agreste, daaf Réunion, février 2013.
http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/D97413A03.pdf.

L'industrie en Guadeloupe : un secteur face à ses défis, Insee, Drire, novembre 2010.
http://www.insee.fr/fr/insee_regions/guadeloupe/themes/etudes_detaillees/drire/drire.pdf.

L'agroalimentaire : un marché intérieur arrivé à maturité, Jean- Paul Girard, division Agriculture , Insee première n° 1283, février 2010.
http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1283/ip1283.pdf.

Fiche industrie agroalimentaire, Insee référence, février 2013.
http://www.insee.fr/fr/ffc/tef/tef2013/T13F181/T13F181.pdf.

La volatilité des prix des denrées alimentaires - Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO.
http://www.oecd.org/site/oecd-faoagriculturaloutlook/lavolatilitedesprixdesdenreesalimentaires-perspectivesagricolesdelocdeetde-lafao.htm#determinants].

Pour tout renseignement statistique

www.insee.fr/guadeloupe
www.insee.fr/guyane
www.insee.fr/martinique

Insee-contact@insee.fr
0 825 889 452 (0,15 /mn)

Directeur de la publication : **Didier BLAIZEAU**
Rédactrice en chef : **Sophie CÉLESTE**
Fabrication : **Nadia LUCE**

© INSEE - DAF - 2014